

Image not found or type unknown



Travaux toiture copropriété de deux lots sans syndic

Par **Caracena laurent**, le **06/08/2018** à **18:17**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison de ville qui se compose d'un r+1 et r+2.
Le rez de chaussée est un garage qui ne m'appartient pas.
La toiture et les façades sont à 50/50.
J'ai fait des devis pour la toiture (plusieurs infiltrations) et nous devons la changer. Le propriétaire du garage fait la sourde oreille et ne répond ni à mes appels ni à mes courriers.
Quels recours ai-je pour l obliger à payer la moitié des travaux ?

Par **oyster**, le **07/08/2018** à **08:18**

Bonjour,
Lui faire part de votre intention de prendre un syndic pro peut le faire changer d'avis ?